

VILLEPINTE

Contexte et niveau de connaissance

Cette fiche s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), centre de ressources sur le patrimoine naturel du département de Seine-Saint-Denis. Son objectif est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore de son territoire, aussi bien en termes d'espèces que de végétations. Le détail du contenu des différentes parties est présenté dans la notice explicative.

510 espèces sont connues actuellement (après 2000) dans la commune de Villepinte.
Le **niveau de connaissance de la flore** de la commune **peut être qualifié de très bon** puisque le taux d'exhaustivité des inventaires est estimé à **84 %** (indice de Jackknife).

Flore protégée

1 espèce faisant l'objet d'une **protection régionale** a été répertoriée à Villepinte : la Zannichellie des marais (*Zannichellia palustris*).



Il est interdit de détruire, couper ou cueillir toute espèce faisant l'objet d'une protection légale stricte. Ces exigences imposent donc une prise en considération des enjeux liés aux espèces protégées en amont de la réalisation de projets. Tout impact potentiel sur une de ces espèces doit faire l'objet d'un dossier instruit par les services de l'État.

La **Zannichellie des marais** se développe dans les rivières, canaux et fossés aux eaux de préférence courantes et riches en éléments nutritifs.

Flore menacée

6 espèces **menacées en Île-de-France** sont connues dans la commune de Villepinte :

- La Digitale jaune (*Digitalis lutea*), observée en 2013, est considérée comme **en danger d'extinction** ;
- L'Agrostide interrompu (*Apera interrupta*), noté en 2001, la Spéculaire miroir-de-Vénus (*Legousia speculum-veneris*), signalée en 2010, le Gaillet de Paris (*Galium parisiense*) et l'Orchis singe (*Orchis simia*), vues en 2013 et l'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*), observé en 2014 sont considérés comme **vulnérables**.

4 autres espèces connues à Villepinte sont considérées comme **quasi-menacée en Île-de-France** : l'Orobanche du trèfle (*Orobanche minor*), notée en 2004, l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), observée en 2006, la Gesse à gousses velues (*Lathyrus hirsutus*) vue en 2009 et le Cynoglosse officinale (*Cynoglossum officinale*), noté en 2011.



© F. Refait / MNHN-CBNBP

La **Digitale jaune** affectionne les zones ouvertes et les lisières forestières sur substrat calcaire.

La **Spéculaire Miroir-de-Vénus** se développe dans les zones sèches liées aux cultures ou aux zones écorchées.



© S. Filoche / MNHN-CBNBP

Flore déterminante pour la création de ZNIEFF

6 espèces observées à Villepinte peuvent justifier la création d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Quatre d'entre elles sont déterminantes dans tous les cas (« Z1 » et « Z2 ») et peuvent légitimer cette création. Les deux autres sont déterminantes sous conditions (« Z3 ») et doivent présenter davantage de critères pour justifier la mise en place d'une ZNIEFF.

Tableau récapitulatif des espèces déterminantes de ZNIEFF

Nom vernaculaire	Nom scientifique	ZNIEFF	Dernière observation
Digitale jaune	<i>Digitalis lutea</i>	Z1	2013
Ophioglosse commune	<i>Ophioglossum</i>	Z1	2014
Spirée filipendule	<i>Filipendula vulgaris</i>	Z1	2006
Orchis homme pendu	<i>Orchis anthropophora</i>	Z2	2006
Torilis noueux	<i>Torilis nodosa</i>	Z3	2013
Zannichellie des marais	<i>Zannichellia palustris</i>	Z3	2013

Flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes ont un développement pouvant dans certains cas poser des problèmes. La gestion et le contrôle de ces espèces reposent en premier lieu sur des actions préventives de détection et de surveillance afin de ne pas les disséminer sur de nouveaux sites. Dans certains cas, une intervention peut s'avérer nécessaire si les populations de ces espèces exotiques envahissantes impactent de façon importante des milieux naturels et ce d'autant plus si des enjeux de biodiversité y sont présents (ex : espèces protégées, menacées, déterminantes ZNIEFF).

7 espèces à caractère envahissant ont été observées à Neuilly-Plaisance.

Tableau des espèces à caractère envahissant classées en fonction de l'intensité de leur expansion.

Espèces émergentes	Espèces avérées
Épilobe cilié (<i>Epilobium ciliatum</i>)	Ailanthé du Japon (<i>Ailanthus altissima</i>)
Laurier Cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Lentille d'eau minuscule (<i>Lemna minuta</i>)
	Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>)
	Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)
	Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis</i>)



Le **Robinier faux-acacia** colonise surtout les habitats liés aux activités humaines (talus, friches, remblais, etc.). Cependant, son expansion peut parfois avoir lieu dans les milieux semi-naturels.



Le **Laurier Cerise** recherche les endroits ombragés et les sols riches en éléments nutritifs. C'est une espèce en expansion, disséminée par les oiseaux, qui en consomment les graines.

Flore non revue

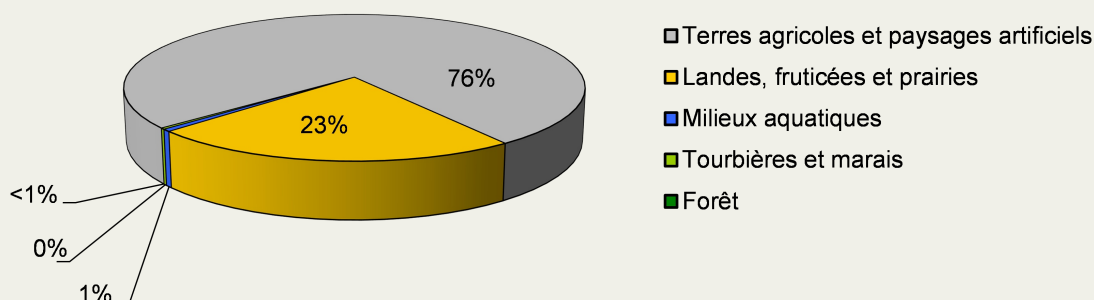
A cause de la pression croissante des activités anthropiques pesant sur les milieux naturels, les espèces signalées comme non revues sont pour la plupart probablement disparues de la commune, notamment si leur observation est très ancienne ou si elles sont éteintes, menacées ou quasi-menacées en Île-de-France. Cependant, quelques redécouvertes ne peuvent être exclues à la faveur de nouvelles prospections naturalistes.

16 espèces n'ont pas été revues à Villepinte après 2000, à notre connaissance. Une d'entre elles est aujourd'hui considérée comme en danger d'extinction en Île-de-France : le Persil des moissons (*Sison segetum*), signalé en 1727.

Grands types de végétations

Les **habitats naturels** couvrent une surface de **290 hectares**, soit environ **27 %** de la superficie de la commune. Ils peuvent être regroupés en cinq grands types :

- Les **terres agricoles et paysages artificiels** sont largement dominants avec une superficie de 216 ha. Ils se composent principalement de plantations (80 ha), de pelouses de parcs (61 ha), de friches (40 ha) et d'alignements d'arbres (20 ha).
- Les **landes, fruticées et prairies** (65 ha) sont représentées par des prairies de fauche (40 ha), des fourrés (20 ha) et des pelouses sèches (5 ha). Certains habitats sont plus faiblement représentés en terme de surface mais présentent, pour certains d'entre eux, des enjeux potentiels ou avérés.
- Les **milieux aquatiques** (1,5 ha) se composent exclusivement d'eaux eutrophes et de groupements à petits potamots.
- Les **tourbières et marais** sont présents de façon très ponctuelle (0,8 ha), principalement sous la forme de roselières sèches (0,7 ha).
- Les **forêts** correspondent à des saulaies marécageuses et ne sont présentes que très ponctuellement.

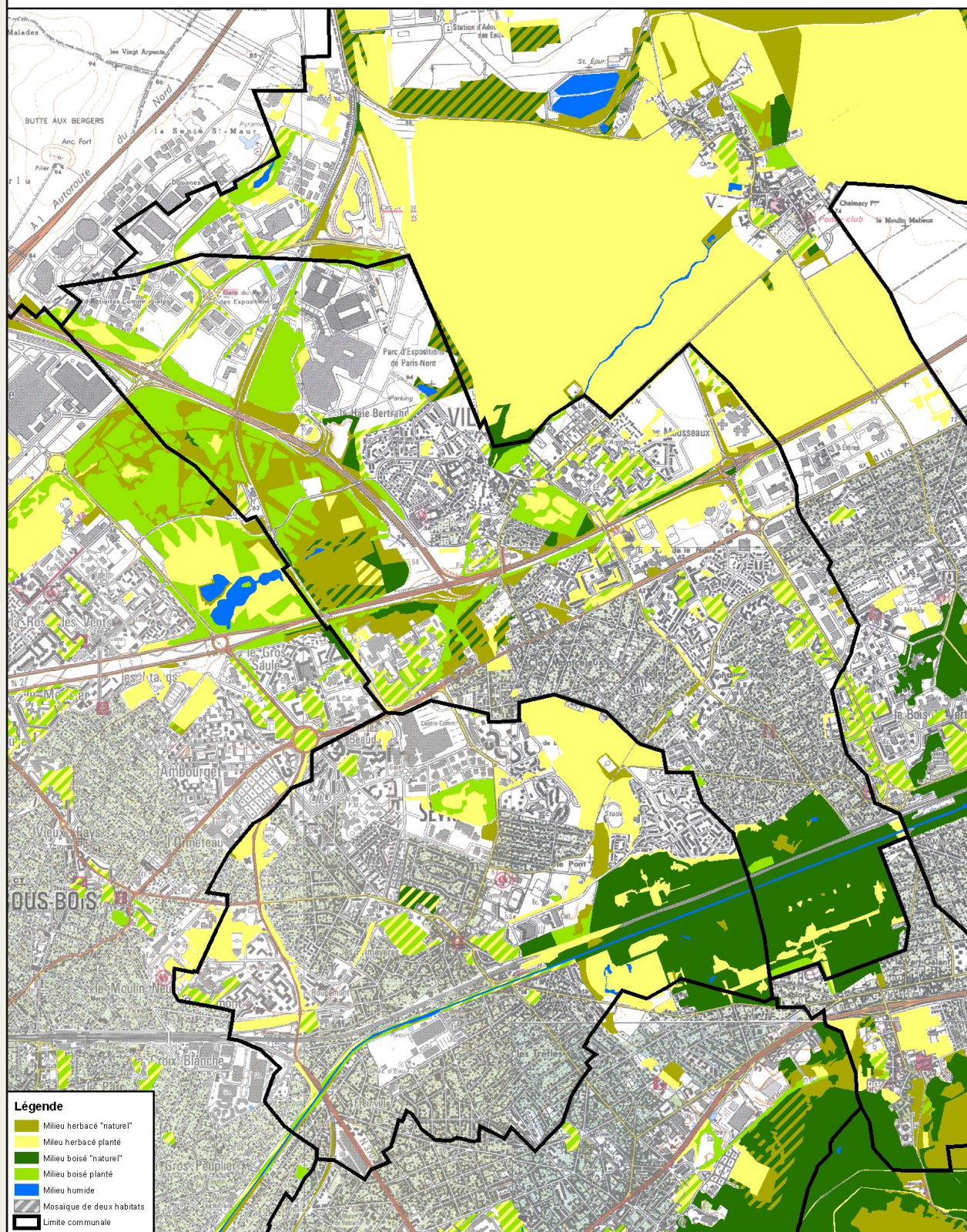


Répartition des grands types d'habitats naturels cartographiés à Villepinte selon leur surface (en pourcentage).

Végétations patrimoniales

1 végétation observée à Villepinte possède un intérêt patrimonial en Île-de-France : les pelouses marnicoles. Ce sont des pelouses rases se développant sur des sols marneux et calcaires, humides une partie de l'année et se desséchant en été. Ces conditions écologiques particulières peuvent être favorables à des espèces aux affinités méridionales. Ce type de pelouse est désigné en phytosociologie sous le nom de *Tetragonolobus maritimi* - *Bromenion erecti*.

Carte des habitats naturels regroupés par catégories (2008)



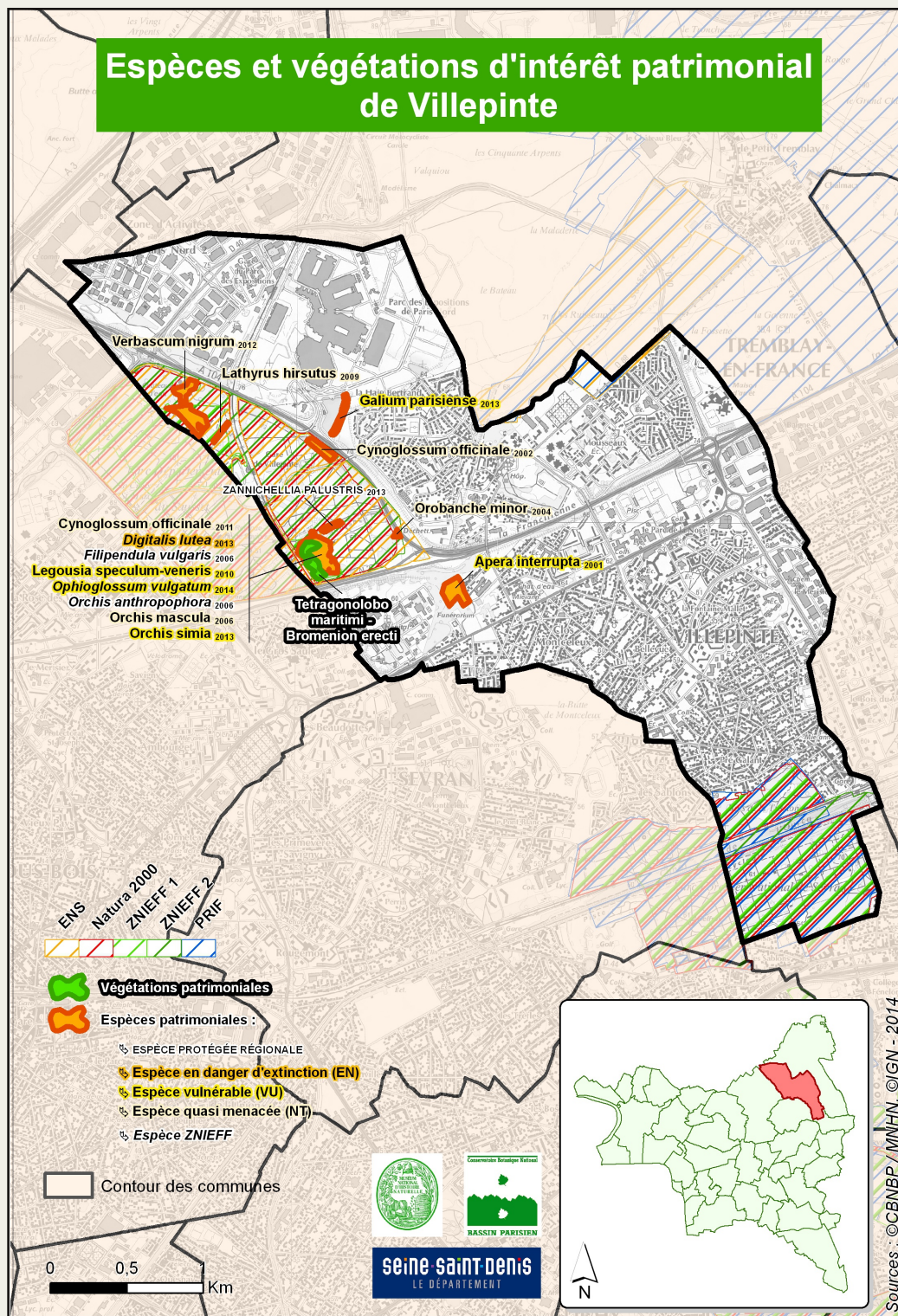
BD CARTO © - IGN - PARIS - 2006 (Licence n° 2006 CUJ 0888) ; SCAN 250 - IGN - PARIS - 2003 (licence n° 2003 CUJ 2075) ; BD Habitat © CENBP 2008

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



0 250 500 Mètres





Pour plus d'informations sur la flore de Villepinte, consulter le site du CBNBP :

<http://cbtnbp.mnhn.fr/cbtnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=93078>

Auteurs : N. Cudennec, F. Lehané et F. Perriat

Cartographie : J. Monticolo et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis Mise en page : H. Bressaud

Version : 01/2015.